



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 16 Juin 2020

Préfecture de la Région Guadeloupe

02 JUL. 2020

Service Courrier

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020**

| Nombre de Conseillers | | | |
|-----------------------|----------|---------------------------|--------------|
| En exercice | Présents | Qui ont pris part au vote | Procurations |
| 29 | 28 | 29 | 01 |

| Vote | |
|------------------|-----------------|
| A L'unanimité | Pour : 29 |
| | Contre : 00 |
| | Abstention : 00 |

L'an 2020, le 16 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni (compte tenu des mesures sanitaires) à la SALLE BLONCOURT FRANCILLETTE, lieu inhabituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 10 Juin 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 Juin 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA (1^{er} Adjoint) - M. Jean-Philippe NOËL (2^{ème} Adjoint) - Mme Marie-Agnès GIRAULT épouse SAINT-VAL (3^{ème} adjoint) - M. Louis LAROCHELLE (4^{ème} Adjoint) - Mme Sabrina URGIN épouse FÉLER (5^{ème} Adjoint) - M. Patrick LAVITAL (6^{ème} Adjoint) - Mme Marylène ROCHEMONT (7^{ème} Adjoint) - M. Fulbert MIROITE (8^{ème} Adjointe) - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi Henri DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX (Arrivé à 19h24) - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane MARSEILLE épouse BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (28)

REPRÉSENTÉS : Mme Ninette SAINTE-LUCE (ayant donnée procuration à M. Fulbert MIROITE) (01)

ABSENTS : (00)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Pierre DAMAS a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Convocation du Conseil Municipal en date du :

10 JUN 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

02 JUL. 2020

-et de sa publication le :

02 JUL. 2020

D_20200616_15

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE « LES ROCHES GRAVÉES »

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 modifiant la composition des Conseils d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) ;

.../...

Délibération n°15 portant désignation des délégués du Conseil Municipal pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration du collège « Les Roches Gravées »



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 16 Juin 2020

.../...

- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, suite au scrutin du 15 mars 2020 portant élection du Maire ;
- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant élection des adjoints ;
- Considérant la nécessité de renouveler les membres du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration du Collège « Les Roches Gravées » suite renouvellement général du Conseil Municipal ;
- Considérant ainsi que pour la commune de Trois-Rivières, la composition à retenir est la suivante :
 - 1 titulaire en qualité de conseiller municipal ;
 - 1 suppléant en qualité de conseiller municipal ;
 - 1 titulaire en qualité de conseiller communautaire ;
 - 1 suppléant en qualité de conseiller communautaire ;

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Article 1^{er}

Désigne comme membres pour siéger au sein du Conseil d'Administration du collège « Les Roches Gravées » :

- **En qualité de Conseiller Municipal de la commune :**
 - Mme Marie-Agnès GIRAULT épouse SAINT-VAL comme membre titulaire,
 - Mme Fabienne FARAJJE comme membre suppléant,
- **En qualité de Conseiller Communautaire :**
 - Mme Annie CHRISTOPHE comme membre titulaire,
 - Mme Gilberte EUGENIE comme membre suppléant.

Article 2

Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE

